INFO Travaux

Information aux riverains

Réglementation et fermeture de la circulation

Dans le cadre des travaux de pose de câbles en tranchée sous chaussée, trottoirs et accotements pour raccordement électrique, la réglementation de la circulation est nécessaire sur certaines voiries de votre secteur d'habitation,
du lundi 29 janvier 2024 au vendredi 29 mars 2024 inclus

> Chemin du Terrail et Chemin des Meneaux : Stationnement interdit sur les accotements et les trottoirs

> Chemin des Meneaux (tronçon du 53 au 67) : La portion sera interdite à la circulation des véhicules sauf pour les riverains et les transports scolaires. Le stationnement sur les accotements et les trottoirs est également interdit.

Comptant sur votre compréhension et votre coopération durant ce chantier.